

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**(22/01/2010) :**

Le 22/01/2010 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni, à la mairie sous la présidence de M. Jackie DUFRESNOY, Maire.

Étaient présents : Messieurs DECOUDRE Fernand, GIELEN Fernand, DELBOULLE Yvan, LEVARLET Morgan, M. GOUBERT Gérard et M. PELVILLAIN Didier, Mesdames DOLBEC Corinne, LESEUR Béatrice, GIGUEL Claudine, CRETIEN Sylvie, LOUIS Ginette.

Absent ayant donné procuration : M. LECOMTE Pascal

Absent : M. COLLET Éric

Secrétaire de séance : M. GOUBERT Gérard

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de faire une minute de silence en hommage aux sinistrés d'Haïti.

Monsieur le Maire signale aux membres du Conseil Municipal qu'une réunion du CCAS a eu lieu le 19/01/2010 au cours de laquelle une aide d'urgence de 750 € a été attribuée.

Le procès verbal de la précédente réunion a été envoyé à chaque conseiller municipal avec leur convocation.

Ce procès verbal a été adopté à l'unanimité.

➤ **Bibliothèque-médiathèque-ludothèque : modifications statutaires de la Communauté de Communes du canton de Forges les Eaux :**

Monsieur le Maire tient à préciser qu'il a participé à la réunion de la Communauté de Communes le 23/12/2009 au cours de laquelle ce projet de bibliothèque-médiathèque-ludothèque a été proposé en ordre du jour et a fait l'objet d'une délibération.

Il précise qu'il est entièrement d'accord sur le fond mais pas sur la forme de ce projet mais sous certaines conditions :

- cette bibliothèque-médiathèque-ludothèque doit être faite pour et par toutes les communes membres,
- il faut savoir qu'il en existe déjà une en divers endroits comme à Gaillefontaine, au lycée et collège de Forges les Eaux...,
- ce projet doit être un lieu de rencontre, de travail et d'échanges pour diverses catégories de personnes à savoir les personnes âgées, les enfants, les enseignants etc...,
- ce projet a un coût très élevé (en moyenne entre 350 000 € HT et 650 000 € HT voir plus avec les impévus) ce qui suppose que celle-ci ne doit pas être implantée n'importe où et n'importe comment,
- il faut aussi prévoir son coût de fonctionnement qui s'avère être assez élevé avec le personnel, l'abonnement aux journaux, l'achat de différents supports, la réparation ou le remplacement d'ouvrages...
- il tient à préciser qu'avec l'importance de ce projet, celui-ci ne peut se réaliser sans passer par un comité de pilotage. Lors de cette réunion, il s'est proposé d'être le coordonnateur de ce comité de pilotage.

Après avoir entendu l'exposé du maire :

Vu la délibération de la Communauté de Communes du canton de Forges les Eaux du 23 décembre 2009 décidant de modifier les statuts de la Communauté de Communes du

canton de Forges-les-Eaux afin d'intégrer un équipement culturel par l'extension de ses compétences optionnelles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Serqueux, commune membre de la  
Communauté de Communes du Canton de Forges les Eaux,  
Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les modifications statutaires suivantes relatives aux compétences de celle-ci :

## **2. Compétences optionnelles**

**2.9 Bibliothèque-Médiathèque-Ludothèque : construction, entretien et fonctionnement de la bibliothèque-médiathèque-ludothèque communautaire.**

Monsieur le Maire informe également les membres du Conseil Municipal qu'à cette même réunion, le budget primitif 2010 a été présenté. La commune de Serqueux a voté non étant donné que celle-ci avait voté non pour la subvention du Tour de Normandie et pour le fond de concours pour la piscine de Forges les Eaux.

Ce refus s'explique pour une raison d'équité entre toutes les communes membres et non pour une raison d'opposition.

### **➤ Audits énergétiques de bâtiments communaux du Pays de Bray - convention de partenariat avec le SMAD :**

Considérant que le SMAD (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement) du Pays de Bray développe une stratégie active en matière d'environnement et de développement durable, qui porte en partie sur les enjeux énergétiques. Développement des énergies renouvelables et économies d'énergie dans les bâtiments sont les priorités actuelles de son action,

Considérant que son action est de constater des effets opérationnels rapides et donc de s'attaquer au secteur du bâtiment et en particulier celui des bâtiments publics communaux,

Considérant que le SMAD du Pays de Bray a souhaité donner les moyens techniques et financiers aux communes de son territoire pour qu'elles prennent en main cette problématique en lançant un projet global comprenant plusieurs étapes (identification des communes prêtes à agir sur l'un de ses bâtiments communaux et souhaitant réaliser des audits énergétiques),

Monsieur le Maire expose :

- Que le SMAD a proposé d'être le maître d'ouvrage du marché pour le compte des communes afin de permettre d'optimiser les coûts, de décharger les communes du dossier de financement...
- Qu'il convient de passer une convention avec le SMAD qui vise à définir les conditions de fonctionnement de ce partenariat ainsi que les modalités techniques et financières.
- Que l'audit énergétique serait à réaliser sur le bâtiment mairie-école dont la surface est d'environ 985 m<sup>2</sup>

- Que le coût pour la commune de Serqueux serait de 530 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

#### DECIDE

Article 1 : de réaliser cet audit énergétique sur le bâtiment mairie-école moyennant le prix de 530 €

Article 2 : de signer cette convention de partenariat avec le SMAD du Pays de Bray

Article 3 : autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes les pièces relatives à cet audit énergétique.

#### **➤ Demande de subvention auprès du Département de la Seine-Maritime pour le remplacement de fenêtres du bâtiment de l'école :**

Le Maire fait part du mauvais état des fenêtres de la classe maternelle et de la classe CE - CM. En effet, il faudrait prévoir leur remplacement pour éviter les problèmes d'humidité et de perte de chaleur.

Suivant devis, le coût de l'opération s'élèverait à 12 783,99 € Hors Taxes.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Considérant que ces travaux de remplacement de menuiseries sont devenus nécessaires,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

#### DECIDE

Article 1 : la réalisation de ces travaux

Article 2 : autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Département de la Seine-Maritime

Article 3 : autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération et à la demande de subvention.

#### **➤ Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du canton de Forges les Eaux pour le remplacement de fenêtres du bâtiment de l'école :**

Le Maire fait part du mauvais état des fenêtres de la classe maternelle et de la classe CE-CM. En effet, il faudrait prévoir leur remplacement pour éviter les problèmes d'humidité et de perte de chaleur.

Suivant devis, le coût de l'opération s'élèverait à 12 783,99 € Hors Taxes.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Considérant que ces travaux de remplacement de menuiseries sont devenus nécessaires,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

Article 1 : la réalisation de ces travaux

Article 2 : autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide de la Communauté de Communes du Canton de Forges les Eaux

Article 3 : autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération et à la demande de subvention.

**➤ Demande de subvention auprès de l'État au titre de la DGE pour le remplacement de fenêtres du bâtiment de l'école :**

Le Maire fait part du mauvais état des fenêtres de la classe maternelle et de la classe CE-CM. En effet, il faudrait prévoir leur remplacement pour éviter les problèmes d'humidité et de perte de chaleur.

Suivant devis, le coût de l'opération s'élèverait à 12 783,99 € Hors Taxes.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Considérant que ces travaux de remplacement de menuiseries sont devenus nécessaires,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

Article 1 : la réalisation de ces travaux

Article 2 : autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'État au titre de la DGE

Article 3 : autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération et à la demande de subvention.

**➤ Questions diverses :**

Monsieur le Maire fait part de diverses choses à savoir :

- une réunion avec le Directeur Départemental de la Poste et le Directeur des bureaux de Poste du secteur a eu lieu suite à un courrier de la commune pour contester des fermetures répétitives du bureau de Poste de Serqueux. Ceux-ci ont affirmé que ce bureau ne fermera pas. Monsieur le Maire et les adjoints leur ont fait une proposition comme suit « l'ouverture du bureau tous les matins ». Ceux-ci vont étudier cette proposition.
- Les facteurs de Forges les Eaux et de Gournay en Bray ont envoyé un courrier à la commune pour expliquer les raisons de non distribution du courrier le 20/01/2010. En effet, cela s'explique par un effectif réduit depuis quelques mois malgré les efforts des facteurs (report des congés, double tournée dans la même journée, heures supplémentaires).
- Une réunion avec la Région et la SNCF a eu lieu le 14/01/2010 pour que la gare de Serqueux devienne un pôle d'échanges entre les transports ferroviaires et routiers. RFF était absent et M. Michel LEJEUNE, Député, a fait une brève

apparition à cause d'un enterrement. Plus important que ce futur projet ?

Monsieur le Maire regrette que les élus du canton ne se mobilisent pas aussi fortement que la commune de Serqueux pour défendre celle-ci qui est importante pour le transport au travail, le tourisme...

- Le 18/01/2010, Monsieur COME du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et Environnement de Seine-Maritime) est venu présenter les plans qu'il a élaborés pour la future mairie. Celui-ci doit les refaire à cause de modifications apportées par les élus. Ce projet peut être subventionné à 85 %.  
Monsieur COME va établir le cahier des charges pour l'appel d'offres et se propose pour suivre cette opération avec la commune.
- La répartition du FDPTP 2009 (Fonds départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle) va baisser d'environ 8 000 €, encore moins de recettes pour la commune.
- La Direction Régionale des finances publiques a également envoyé un courrier pour présenter la compensation de la suppression de la taxe professionnelle. Cette compensation devrait se faire en 2010 par une dotation dite « compensation relais ». Celle-ci sera calculée par le produit égal au montant de la taxe professionnelle perçue en 2009 ou au produit des bases de cette taxe 2010 par le taux appliqué en 2009, dans la limite du taux de la taxe 2008 majoré de 1 %.
- Le nouveau Sous-Préfet, Monsieur Christian GUEYDAN, présente ses vœux à tous les membres du Conseil Municipal.
- Monsieur le Député-Maire de Forges les Eaux a également présenté ses vœux.
- La paroisse Saint-Jean Baptiste de Forges en Bray invite le Conseil Municipal pour la fête de la Chandeleur le dimanche 7 février 2010 à Mauquenchy.
- La famille de Serqueux sinistrée par le feu le 18/01/2010 a été relogée par la commune dans l'ancien presbytère le temps des travaux.

**Les membres du Conseil Municipal remercient toutes les personnes pour cette forte solidarité.**

M. GIELEN : affirme que Serqueux est la seule commune du canton qui dispose d'une gare et que c'est la Communauté de Communes du canton de Forges les Eaux qui devrait s'investir.

Mme LOUIS : signale que des personnes se sont plaint du non déneigement surtout dans le Chemin du Plix.

Monsieur le Maire lui répond qu'il a eu des échos mais contraires à cette constatation et rétorque que l'agent communal, M. GUILLAUME, est venu tous les jours et de très bonne heure dès 5 heures. A l'heure où celui-ci passe dans les rues, très peu de gens peuvent le voir.

M. DELBOULLE, Direction des Routes, précise qu'en dessous de 5°, le sel n'a plus d'effet.

Il rappelle également que le déneigement des trottoirs est à la charge des riverains. Un nouveau semoir sera acheté, l'ancien étant cassé.

Pour information, la commune a déjà utilisé environ 18 tonnes de sel.

M. DELBOULLE : demande si la commune ne pourrait pas prêter la salle polyvalente pour la société EcoVoltic pour présenter leur société spécialisée dans les panneaux solaires.

Monsieur le Maire lui répond non.

La séance est levée à 22H00